

## **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)**

### **Rapport trimestriel présenté par le Président au Conseil de sécurité lors des consultations plénières du 9 septembre 2009**

1. Le présent rapport est le onzième rapport trimestriel que je présente au Conseil de sécurité en application de l'alinéa h) du paragraphe 18 de la résolution 1737 (2006). Il couvre la période allant du 16 juin 2009 au 9 septembre 2009, au cours de laquelle le Comité n'a pas tenu de réunions, menant ses travaux suivant la procédure d'approbation tacite.

2. Dans mon précédent rapport, j'ai informé le Conseil que le Comité avait envoyé des lettres aux États Membres impliqués dans un transfert de matériel provenant d'Iran et pouvant servir à la fabrication d'armes, en violation du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007). J'ai rappelé à ces États qu'ils étaient tenus, conformément à la Charte des Nations Unies, « d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité » et que le Comité leur avait demandé de lui fournir toute information pertinente. Or, à ce jour, le Comité n'a reçu aucune réponse à ses lettres. En ce qui concerne ce même transfert illicite de matériel pouvant servir à la fabrication d'armes, le Comité a approuvé, le 24 juillet 2009, le texte d'une « Note d'assistance à la mise en œuvre » contenant des informations sur la violation qui pourraient aider les États Membres à s'acquitter des obligations que leur imposent les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007) et 1803 (2008). La note peut être consultée sur le site Web du Comité.

3. Pendant la période à l'examen, le Comité a reçu une notification présentée en application du paragraphe 15 de la résolution 1737 (2006), concernant le déblocage de fonds devant permettre d'effectuer des paiements au titre de contrats passés avant l'inscription de personnes ou d'entités sur la liste. Le Comité a également répondu aux demandes écrites d'un État Membre et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie.

4. Enfin, pour ce qui est des rapports des États sur l'application de toutes les mesures énoncées dans les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007) et 1803 (2008), le Comité a reçu à ce jour 91 rapports présentés en application de la résolution 1737 (2006), 78 rapports présentés en application de la résolution 1747 (2007) et 67 rapports présentés en application de la résolution 1803 (2008).

\* \* \*